

Licence Pro MMAC Parcours A distance

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE 2020/2021

Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte

Les pièces justificatives à fournir sont :

- La fiche de candidature dûment remplie > <https://allsh.univ-amu.fr/sfad/licence-professionnelle-mmac>
- la fiche de renseignement Formation Continue > [Fiche de renseignement](#) en ligne sur <https://allsh.univ-amu.fr/formation-continue>
- Lettre de motivation,
- Un CV détaillé,
- Photocopies des diplômes et relevés de notes,
- Certificats d'embauches ou pièces justificatives pour les expériences professionnelles et les stages,
- Pour les personnes en cours d'emploi : copie du contrat de travail,
- Pour les personnes sans emploi : Attestations de situation (Pôle Emploi, RSA, congé parental...),
- Pour les expériences de terrain et activités artistiques : pièces justificatives (coupures presse, rapport d'activités...).

Dépôt des candidatures sur <https://candidatures.univ-amu.fr/>

du 28 avril au 13 juillet et du 24 août au 1er septembre.

2 sessions d'entretiens de sélection avec date limite des dépôts de candidatures :

1^{ère} session = 30 juin

2^{ème} session = 1er septembre (en fonction des places disponibles)

Attention ! Vérifiez les délais nécessaires pour la prise en charge du coût pédagogique de la formation auprès de votre organisme financeur.

Démarrage de la formation – 1^{er} regroupement : semaine 41

RAPPEL PROCEDURE D'ADMISSION (cf. Plaquette de présentation de la formation) Après un premier examen administratif du dossier, les candidats retenus seront contactés pour un entretien via Skype ou Adobe Connect avec la coordinatrice de la formation permettant de cerner le projet professionnel et d'ajuster le projet de formation. In fine, l'admission pédagogique est entérinée par une commission composée d'universitaires et de professionnels. Le candidat est informé de son admission pédagogique par mail dans un délai minimum de 15 jours. L'admission définitive sera confirmée après validation des dossiers administratifs et financiers. Après inscription à l'Université, les codes d'accès à la plateforme vous seront alors communiqués par mail, le parcours de formation pourra s'engager.

Pour les demandes de VAE ou de VAP, un dossier spécifique vous sera adressé avec la démarche à suivre après examen de votre dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous par

Tél : 04.13.55.02.59 ou 60 - Mail : allsh-medcult@univ-amu.fr

